AVIS DE PUBLICATION

Le Bourgmestre de la Commune de Trois-Ponts informe la population que le Conseil communal, réuni en séance du 8 février 2022 a adopté une ordonnance de police administrative générale qui entrera en vigueur le 1er mars 2022.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance, sans déplacement, au Secrétariat communal pendant les heures normales d'ouverture des bureaux à partir de ce jour, conformément à l'article L 1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Fait à Trois-Ponts, le 23 FEV. 2022

Le Bourgmestre,
F. BAIRIN.

Adm. Commun. de TROIS-PONTS - (Liège)

Secrétariat
Route de Coo, 58
B-4980 Trois-Ponts

Site : www.troisponts.be
Tél. 080/68 98 80 Fax 080/68 98 98 E-mail. info@troisponts.be
BIC : GKCCBEBB IBAN : BE58 0910 0045 1279 TVA : BE 207 690 955